

LONGTEST INC.

Conditions d'utilisation du site Web

I – Acceptation des conditions d'utilisation

Longtest Inc. (« Longtest ») possède et exploite un site Web à l'adresse www.longtest.ca (ci-après : le « Site »).

Sauf indications contraires sur le Site, celui-ci est accessible à tous les utilisateurs dont la clientèle de Longtest (ci-après : l'« utilisateur »).

En accédant et utilisant le Site, vous êtes réputé accepter les présentes conditions d'utilisation, lesquelles constituent une entente entre Longtest et vous liée à l'utilisation du Site. En cas de refus d'adhérer à de telles conditions, veuillez-vous abstenir d'accéder et d'utiliser le Site.

II – Exclusion de garantie et exonération de responsabilité

Le contenu et les hyperliens du Site sont diffusés à des fins informationnelles, éducatives et de commodité. L'utilisateur ne doit pas les interpréter comme étant des conseils d'experts en matière d'électricité, de chauffage ou d'éclairage.

Les informations, documents et images sur le Site sont offerts « tels quels » en date de la mise à jour affichée sur la page consultée.

Longtest ne garantit pas un accès sans interruption au Site, au contenu des hyperliens et aux liens par courriel offerts sur le Site. Longtest ne peut, dès lors, être tenu responsable du fonctionnement ou du contenu du Site.

Longtest se réserve le droit de modifier le Site sans aucun préavis.

Sauf aux endroits mentionnés à cet effet, Longtest a pour objectif de maintenir le Site à jour, mais il ne s'engage pas à faire une mise à jour continue à cet effet.

III – Propriété et droits d'auteur

Le Site, y compris son contenu (documents, textes, photographies, graphiques, illustrations, dessins et logos) et nom de domaine (longtest.ca) est sous la propriété et le contrôle de Longtest et est protégé par les lois sur le droit d'auteur et les marques de commerces.

Sous réserve de ne pas le modifier et de l'utiliser qu'à des fins personnelles, vous pouvez en télécharger et imprimer le contenu. À l'exclusion de cette disposition, il vous est interdit de reproduire, publier, transmettre, distribuer, afficher, modifier, vendre de façon directe ou indirecte ou exploiter tout contenu découlant du Site, ou même de créer une œuvre y dérivée.

IV – Confidentialité et sécurité

Voir la *Politique de confidentialité & Sécurité* de Longtest affichée sur le Site.

V – Liens vers d'autres sites

Le Site inclut des liens ou des renvois à des sites Web ou documents publiés par des tiers (les « autres sites »). Longtest n'est aucunement responsable des autres sites ou de leurs activités, produits, services ou contenus et n'exerce aucun contrôle sur ceux-ci.

VI – Juridiction (Droit applicable / Élection de domicile)

Les présentes conditions d'utilisation (y compris, leur application, interprétation et exécution) sont assujetties aux lois applicables en vigueur dans la province de Québec et au Canada, lesquelles les régissent en partie ou en totalité.

Les parties conviennent de choisir le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, province de Québec, Canada, comme lieu d'introduction de toute instance judiciaire, administrative ou arbitrale découlant des présentes conditions d'utilisation à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut y avoir juridiction selon la loi.

VII – Questions / Suggestions

Nous considérons vos préoccupations importantes concernant les présentes conditions d'utilisation. Pour toute question, observation, suggestion, demande ou plainte à ce sujet, veuillez communiquer avec nous. [[Longtest Inc.](#), à l'attention de : Direction, 1405 rue Saint-Antoine, Ville de Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 3L1 / Ligne téléphonique locale & interurbaine : 450.774.3661 / Ligne téléphonique sans frais : 1.800.363.1343 / Courriel : longtest@cgcocable.ca]

© Longtest Inc., Tous droits réservés. 2017

LONGTEST INC.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ

La protection de la vie privée (y compris la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels) constitue une préoccupation fondamentale en matière, notamment, de commerce électronique. Longtest Inc. (« nous », « notre » ou « nos », selon le cas) souscrit l'engagement selon lequel la confidentialité des renseignements personnels vous (l'utilisateur du site Web www.longtest.ca en tant que client ou non. Ci-après : Site) concernant sera préservée conformément aux lois du Québec et du Canada sur la protection de la vie privée. La présente politique explique quand, comment et pourquoi s'effectue la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels. Cette politique explique les mesures de sécurité prises pour les protéger. Veuillez noter qu'elle peut changer de temps en temps. Aussi, on vous invite à la consulter périodiquement.

1. Sens et porté d'un renseignement personnel

L'expression « renseignements personnels » s'entend généralement de tout renseignement sur un individu identifiable ou qui permet d'identifier un individu sous réserve de définitions ou d'interprétations davantage précises aux termes des lois applicables. Les renseignements personnels que nous recueillons et utilisons en ce qui a trait à nos clients actuels et éventuels dépendent des renseignements qui sont nécessaires à l'exercice de nos activités. Cependant, sous réserve des lois applicables, ils peuvent comprendre: les prénoms et noms ainsi que les adresses civiques et électroniques du client ainsi que certains renseignements financiers liés à l'ouverture de compte ou à la facturation. Ils peuvent comprendre tout renseignement susceptible d'être recueilli selon votre consentement ou ce que la loi permet ou exige.

2. Collecte, utilisation et divulgation des renseignements personnels

Objet

Nous recueillons, utilisons et divulguons les renseignements personnels aux fins de ce qui est nécessaire à l'exercice de nos activités dont la mise en marché, la publicité, la promotion et la vente de nos produits.

Votre consentement

Si vous choisissez de nous fournir des renseignements personnels qui vous concernent, nous tenons pour acquis que vous consentez à ce que nous recueillions, utilisions et divulguions ces renseignements personnels selon ce qui est décrit dans la présente politique. Si vous ne donnez pas votre consentement à cet égard, veuillez ne pas fournir de renseignements personnels qui vous concernent.

3. Prestataire de services tiers

Nous pouvons parfois recourir à des prestataires de services tiers (ex. : entreprises en informatique) dans l'exercice de nos activités telles que l'utilisation de bases de données. Dans ce cas, ceux-ci sont tenus, par contrat, de protéger les renseignements personnels qui leur sont transféré au moyen de mesures comparables à celles que nous utilisons et qui sont décrites dans la présente politique et à ne pas conserver, utiliser, ni communiquer de renseignements personnels qui leur sont transférés à quelque fin que ce soit autre que pour la prestation de services à Longtest.

4. Sécurité

Pour préserver les renseignements personnels dont nous avons la garde ou le contrôle, y compris en prévenir l'accès non autorisé, Longtest a implanté des mesures de sécurité physiques, administratives et technologiques telles que des mesures de sauvegarde visant à protéger ces renseignements contre la perte ou le vol ainsi que contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisées. Veuillez cependant noter que la sécurité d'une transmission de données par le biais du réseau Internet ne peut être totalement garantie. Aussi, nous ne pouvons ni déclarer ni garantir que les renseignements personnels ne seront pas perdus, utilisés à mauvais escient ou modifiés sans autorisation. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les renseignements personnels qui nous sont soumis, ni à l'égard de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des renseignements personnels par vous ou un tiers.

5. Utilisation du Site / Renseignements personnels

Nous recueillons, par le biais du Site, les renseignements qui nous sont fournis volontairement par vous dont ceux résultant de l'utilisation des sections « Info-lettre » et « Contactez-nous » ou encore de l'envoi de votre courriel à Longtest. Ces renseignements qui se limitent principalement par l'obtention de vos prénoms et noms ainsi que de vos adresses civiques et courriels sont utilisés seulement aux fins précises pour lesquelles ils ont été fournis. Nous n'utilisons ni témoins (communément désignés sous le vocable « mouchards » et en anglais sous le vocable "cookies") ni d'autres moyens technologiques (ex. : une balise Web ou un pixel invisible communément désigné en anglais sous le vocable "web beacons").

Cependant, comme dans la plupart des sites Web, nous effectuons un suivi des tendances en ce qui a trait à l'utilisation du Site, et ce, de manière anonyme. Votre identité ne peut raisonnablement être établie avec précision à partir de ces renseignements. À chaque visite du Site, un serveur enregistre le nom du fournisseur de service Internet de l'utilisateur du Site, la date et l'heure de la visite, les pages visitées, les documents téléchargés (ex. : « feuillets mensuels »), les recherches effectuées et l'adresse URL de renvoi qui a été utilisé pour accéder au Site. Nous utilisons ces renseignements non personnels pour améliorer le Site.

6. "Google Analytics"

Pour nous aider à optimiser le Site, nous utilisons, avec certains prestataires de services tiers, l'outil "Google Analytics", propriété de Google Inc. (ci-après : « Google »). Plus particulièrement, Google, par des fichiers témoins et autres identifiants uniques à caractère anonyme placés sur votre matériel informatique, recueille les données sur le trafic du Site (y compris l'adresse IP de son utilisateur) pour les stocker sur ses serveurs aux États-Unis aux fins, notamment, d'évaluer l'utilisation du Site et d'en effectuer certains rapports. Google peut communiquer de telles données à des tiers seulement en cas d'obligation légale ou si le tiers les traite pour Google.

7. Droit applicable / Compétence des tribunaux

La présente politique (y compris, son application, son interprétation et son exécution) est assujettie aux lois applicables en vigueur dans la province de Québec et au Canada, lesquelles la régie en partie ou en totalité. Les parties conviennent de choisir le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, province de Québec, Canada, comme lieu d'introduction de toute instance judiciaire, administrative ou arbitrale découlant de la présente politique à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut y avoir juridiction selon la loi.

8. Accès à vos renseignements personnels

Nous considérons vos préoccupations concernant la présente politique. Pour toute question, observation, suggestion, demande ou plainte à ce sujet, veuillez communiquer avec nous. [[Longtest Inc.](#), à l'attention de : Direction, 1405 rue Saint-Antoine, Ville de Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 3L1 / Ligne téléphonique locale & interurbaine : 450.774.3661 / Ligne téléphonique sans frais : 1.800.363.1343 / Courriel : longtest@cgccable.ca]

Sous réserve d'une interdiction résultant d'une ordonnance judiciaire ou d'une disposition législative, nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour supprimer fonctionnellement vos renseignements personnels de nos bases de données sur demande, bien que nous puissions en conserver une copie aux fins d'archivage aussi longtemps que nous l'estimons nécessaire. Nous répondrons à votre demande d'accès à vos renseignements, de mise à jour ou de suppression de ceux-ci dans un délai 30 jours ouvrables. Afin d'être en mesure de vous fournir tout renseignement, de corriger toute inexactitude ou de supprimer tout renseignement, nous pouvons par conséquent vous demander de vérifier votre identité et de fournir d'autres détails (de manière sécurisée) pour nous aider à y répondre.

ENTRÉE EN VIGUEUR : JUILLET 2017

© Longtest Inc., Tous droits réservés. 2017

LONGTEST INC.: POLITIQUE ANTI-POURRIEL

1- ENGAGEMENT DE LA DIRECTION ET PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Par souci de visibilité et de transparence envers les parties externes, Longtest Inc. (« Longtest ») et, plus particulièrement, sa direction souscrit à l'objectif général de la *LCAP* (abréviation désignant le titre non officiel de la « *Loi canadienne anti-pourriel* » ou « *Loi C-28* ») dont l'application relève, notamment, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« *CRTC* »), à savoir :

- encourager la croissance du commerce électronique en tendant à préserver la confiance dans le cybermarché.

Aux fins d'atteindre et réaliser cet objectif incluant réduire, voire éliminer, tout risque de violation susceptible de résulter de l'application de la *LCAP* à ses activités, et, le cas échéant, à en étayer toute défense fondée sur la diligence raisonnable, Longtest a élaboré et mis en place un programme de conformité qui comporte, notamment, une politique anti-pourriel (« *Politique* »).

La présente politique qui complète ses politiques de confidentialité et de renseignements personnels s'applique aux actes posés par Longtest en matière de communications électroniques envers quiconque avec qui elle a ou pourrait avoir un lien d'affaires (« *Client* » ou « *Vous* »).

2- PRINCIPALES INTERDICTIONS EN VERTU DE LA LCAP

La *LCAP* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 sous réserve de ses dispositions régissant l'installation d'un logiciel sur un ordinateur d'une tierce personne sans son consentement (15 janvier 2015) et l'exercice de recours en dommages (1^{er} juillet 2017). [En date de la dernière révision de la présente politique, le gouvernement fédéral avait suspendu temporairement l'application des dispositions permettant d'exercer un recours en dommages contre tout contrevenant à la *LCAP*].

Ci-après les principales interdictions de la *LCAP*. Vous assumez cependant la responsabilité de prendre connaissance par vous-même des prescriptions de la *LCAP*, notamment, afin d'identifier les situations de consentements implicites et délais applicables, étant entendu que Longtest n'assume aucune responsabilité ni dommage concernant l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu informatif mis en ligne eu égard aux prescriptions de la *LCAP*.

La *LCAP* interdit, principalement, ce qui suit :

- l'envoi de tout pourriel [soit, un message électronique commercial non sollicité ou un message électronique commercial qui n'a fait l'objet d'aucun consentement (ni exprès ni tacite) par la personne à qui il a été envoyé];
- l'installation, durant une activité commerciale, de tout logiciel dans l'ordinateur d'une tierce personne sans obtenir, au préalable, le consentement exprès du propriétaire ou de l'utilisateur de l'ordinateur;
- l'utilisation de tout logiciel malveillant (maliciel) et toute menace électronique similaire (soit, une qui est nuisible, trompeuse, fausse ou mensongère) incluant virus, vers, zombie, espioniciel, publiciciel, rançongiciel, cheval de Troie, hameçonnage et moissonnage.

Interdiction d'envoyer un message électronique commercial non sollicité

Selon la *LCAP*, l'interdiction d'envoyer un message électronique non sollicité signifie, plus particulièrement, ce qui suit :

- nul ne peut envoyer, par télécommunication, un message électronique (de le faire envoyer ou de permettre qu'il y soit envoyé) au Canada ou à partir ou à destination du Canada, à un compte de courriel, de messagerie instantanée (« clavardage / tchat »), de médias sociaux ou à un autre compte semblable et qui a pour but d'encourager la participation à une activité commerciale, et ce, sans avoir préalablement obtenu le consentement (exprès ou tacite) du destinataire à le recevoir et respecté certaines exigences relatives à la forme et au contenu.

Selon la *LCAP*, une activité commerciale signifie un acte isolé ou une activité régulière qui revêt un caractère commercial, et ce, malgré l'absence ou la présence d'un profit pour la personne qui exerce cette activité commerciale.

Bref, selon la *LCAP*, un message électronique commercial (« MEC ») consiste en l'envoi d'un message (textuel, sonore, vocal ou visuel) par courriel, texto, médias sociaux ou par toute télécommunication similaire qui implique une activité commerciale comme :

- l'offre d'achat, de vente, de troc, de louage d'un produit, bien ou service;
- la possibilité d'une d'affaire, d'un investissement ou d'un jeu;
- l'annonce ou la promotion liée à l'achat, la vente, le troc ou le louage d'un produit, bien ou service;
- un cyberbulletin (Info-Lettre) pour informer sa clientèle;
- un sondage sur la satisfaction de la clientèle;
- la fourniture de renseignements généraux à propos de l'entreprise.

Cependant, le simple fait qu'un message électronique implique un élément commercial ou un accès par hyperlien à un site Web ou à une information électronique liée à un élément commercial n'en fait pas systématiquement un MEC si aucun des objectifs ne vise à encourager le destinataire à participer à une activité commerciale.

La *LCAP* prévoit aussi certaines exigences relatives à la forme et au contenu d'un MEC, dont y inclure **i)** le nom de la personne qui l'envoie (et, le cas échéant, le nom de celle au nom de qui il a été envoyé); **ii)** les coordonnées connexes permettant au destinataire de joindre facilement l'expéditeur; et **iii)** un mécanisme où le « désabonnement » ou la « désinscription » du destinataire puisse s'effectuer dans les 10 jours ouvrables de sa demande à l'expéditeur et grâce à un hyperlien valide pendant au moins 60 jours après la transmission du MEC.

Interdiction d'installer, pendant une activité commerciale, un logiciel dans l'ordinateur d'une tierce personne sans consentement exprès préalable

La *LCAP* interdit, à quiconque, dans le cadre d'activités commerciales, d'installer un logiciel dans l'ordinateur (ex. : un portable, un téléphone intelligent, une tablette numérique ou une console de jeu ou tout autre appareil informatique connecté à Internet) d'une autre personne sans obtenir préalablement le consentement exprès du propriétaire ou de l'utilisateur autorisé (ex : un membre de la famille ou un employé) de l'ordinateur.

Par exemple, en vertu de la *LCAP*, dans le cadre d'activités commerciales, un site Web ne peut installer automatiquement un logiciel sur l'ordinateur d'un visiteur (internaute) ou un logiciel ne peut être installé sur un ordinateur après que l'utilisateur ait cliqué sur un message contenu dans un courriel. Dans de tels cas, la personne qui installe le logiciel, ou qui fait en sorte qu'il soit installé, doit d'abord obtenir le consentement exprès du propriétaire de l'appareil visé.

Cependant, quiconque installe des logiciels sur ses propres ordinateurs n'est pas assujéti à la *LCAP*. Par exemple, un particulier qui achète et télécharge une application qu'il installe ensuite sur son appareil personnel, n'est pas assujéti à la *LCAP*. La *LCAP* ne s'applique pas non plus lorsque le département des TI d'une petite entreprise installe un nouveau logiciel sur les ordinateurs ou les téléphones mobiles de l'entreprise.

De plus, la *LCAP*, dans le cas de certaines catégories de logiciels, considère qu'un consentement exprès a été donné par l'utilisateur s'il est raisonnable de croire que celui-ci a consenti à l'installation du logiciel. Les catégories de logiciels applicables sont :

- témoin de connexion (« cookie »);
- code HTML;
- JavaScript et;
- système d'exploitation;
- tout logiciel installé, par un télécommunicateur au sens de la *LCAP*, pour **a)** protéger la sécurité de la totalité ou d'une partie d'un réseau d'une menace actuelle et identifiable, **b)** mettre à jour ou à niveau la totalité ou une partie d'un réseau ou **c)** corriger une défaillance dans un système informatique (ex. : un correctif de bogue).

3. MESURES PRISES PAR LONGTEST POUR SE CONFORMER À LA LCAP

Longtest souscrit aux règles établies dans la *LCAP* et ses règlements inhérents et s'y conforme par la présente politique.

A- Message électronique commercial (« MEC »)

Longtest utilise une documentation liée au consentement respectant la LCAP

Avant d'envoyer tout MEC incluant bulletin de nouvelle (Info-Lettre) et offre promotionnelle d'un produit, Longtest a préalablement obtenu le consentement exprès du client au moyen d'un formulaire électronique clairement intégré sur son site Web.

Le formulaire électronique d'abonnement prévoit une case à cocher expressément par le Client pour souscrire volontairement à la liste d'envoi appropriée et non pas, sous la forme, d'une case déjà cochée. Longtest peut également recueillir un tel consentement sous forme d'un formulaire papier. Elle a un processus qui lui permet de conserver la preuve des consentements exprès.

Autrement dit, Longtest satisfait l'exigence de l'obtention du consentement exprès et préalable en utilisant une documentation (électronique ou papier) où elle offre au consommateur l'occasion d'accepter ou de refuser de donner son consentement liée à tout MEC qu'elle lui rend accessible ou qu'elle lui achemine.

De plus, dans l'envoi de certains MEC, Longtest peut invoquer les exceptions spécifiques résultant de la *LCAP* et liées à l'obtention d'un consentement implicite au lieu du consentement exprès du Client.

Par exemple, la *LCAP* prévoit qu'un consentement implicite d'un destinataire peut être présumé dans les cas où il y a une « relations d'affaires en cours », telle la vente d'un bien ou d'un service, entre l'expéditeur et le destinataire et ce, pour une durée subséquente de deux ans.

De même, la *LCAP* présume d'un consentement implicite d'une durée de six mois résultant d'une demande d'information du destinataire à l'expéditeur même si aucune vente ou relation d'affaires ne s'ensuit.

Longtest a un processus qui lui permet de conserver la preuve des consentements exprès obtenus électroniquement ou sous forme de papier.

Longtest utilise un mécanisme d'identification respectant la LCAP

Dans tout MEC, Longtest y utilise un mécanisme d'identification où chaque composante (ex. : en-tête, bas de page, hyperlien ou URL y figurant) communique des renseignements pertinents, qu'ils soient visualisés de manière individuelle ou pris dans leur ensemble, de sorte que le MEC respecte le contenu déterminé par la *LCAP*.

Selon un tel mécanisme d'identification, Longtest s'identifie clairement comme l'expéditeur du MEC et y indique qu'elle le transmet en son nom; fournit un moyen permettant au destinataire de lui communiquer efficacement et rapidement toute demande (ses adresses postales, électroniques et Web ainsi que ses numéros de téléphone).

Longtest utilise un mécanisme d'exclusion de l'expéditeur respectant la LCAP

Dans tout MEC, Longtest prévoit un mécanisme d'exclusion (ex.: « désabonnement », « centre de préférence » ou « désinscription ») fonctionnel pendant une période de 60 jours et où le Client peut, électroniquement et automatiquement, s'y désabonner dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa demande, et ce, sans frais (autre que le frais susceptible de résulter de sa connexion à Internet). Il peut également le faire par téléphone, fax ou courrier auprès de Longtest. Longtest a un processus qui lui permet de conserver la preuve des demandes de désabonnement qui lui ont été communiqué et le délai de traitement auxquelles elles ont donné lieu.

Certaines situations où un MEC de Longtest est exclu des dispositions de la LCAP

Si vous recevez un message électronique de Longtest, il peut s'agir d'un message exclu des dispositions de la LCAP. Un message de Longtest est exclu s'il répond à ce qui suit :

- Vous avez un lien personnel avec un employé qui a communiqué avec vous, ce qui signifie que vous avez auparavant eu des communications directes, volontaires et bidirectionnelles avec cet employé;
- Vous avez des liens familiaux avec un employé qui a communiqué avec vous;
- Le MEC a été envoyé à l'interne (entre employés);
- Le MEC a été envoyé à une autre organisation dans le cadre d'une relation d'affaires en cours entre les deux parties;
- Le MEC vous a été envoyé pour répondre à une demande ou à une question que vous lui avez envoyée ou;
- Le MEC vous a été envoyé pour satisfaire l'exécution d'une obligation juridique ou l'exercice d'un droit (ex. : vous avez une dette impayée ou n'avez pas respecté une entente conclue avec Longtest).

Dans certaines situations, même si votre consentement n'est pas requis pour certains types de messages envoyés par Longtest, vous pouvez vous en désinscrire, en tout temps, en communiquant avec nous. Les types de messages pour lesquels Longtest n'est pas tenu d'obtenir votre consentement répondent à l'une des situations suivantes :

- Le message est envoyé une fois à la suite de la recommandation d'un client, fournisseur de services, partenaire commercial ou employé de Longtest qui a aussi un lien personnel ou un lien d'affaires avec vous;
- Le message ne constitue qu'une demande de prix ou d'estimation de coût;
- Le message a pour unique fin de faciliter ou finaliser une opération commerciale;
- Le message a pour unique fin de fournir des renseignements relatifs à une garantie, à un rappel de sécurité lié à un produit utilisé ou acheté par le destinataire;
- Le message contient uniquement de l'information sur votre utilisation actuelle d'un produit, acheté auprès de Longtest.

B-Installation, dans le cadre d'activités commerciales, d'un logiciel sur l'ordinateur d'une tierce personne sans son consentement exprès préalable

Longtest souligne qu'aucun logiciel dans son site Web n'a été installé de manière automatiquement à s'installer sur l'ordinateur du visiteur qui y accède (ex. : un ordinateur portable, un téléphone intelligent, une tablette numérique ou une console de jeu ou tout autre appareil informatique connecté à Internet) ou n'en est pas la cause de l'installation sur cet appareil informatique.

4. MISE À JOUR ET MODIFICATION

De temps à autre, Longtest examinera et mettra à jour la présente politique pour tenir compte de la loi et des règlements, des nouvelles technologies, de normes applicables en semblable matière, de pratiques commerciales et de préoccupations des parties externes. Les modifications à la présente politique seront publiées dans son site Web.

5. QUESTIONS ET PLAINTES

Longtest a mis en place toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de la *LCAP* dont l'entrée en vigueur de la présente politique qui fait l'objet d'une formation continue envers son personnel.

Si vous avez reçu un MEC de Longtest et que vous estimez que vous n'auriez pas dû le recevoir ou si vous souhaitez ne pas en recevoir (même si nous sommes autorisés à en transmettre), veuillez communiquer avec nous immédiatement par courriel et nous retirerons promptement votre nom de toute liste d'envoi [dans les dix (10) jours ouvrables suivants].

Si vous avez des questions au sujet de la présente politique ou de nos pratiques relatives au traitement des pourriels ou pour nous soumettre une plainte, veuillez communiquer avec nous grâce aux coordonnées suivantes :

Longtest Inc., Direction
1405, rue Saint-Antoine
Ville de Saint-Hyacinthe (Québec)
CANADA J2S 3L1

Ligne téléphonique locale & interurbaine : 450.774.3661
Ligne téléphonique sans frais : 1.800.363.1343
Courriel : longtest@cgcocable.ca

ENTRÉE EN VIGUEUR : 2014 / RÉVISION : 2017